

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 17.12.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 25.11.2021

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra**

UFI:

S2P7-U0PA-600E-CQD1

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Décapage des cordons de soudure / des surfaces en acier inoxydable

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

Pickling Systems  
Zone Mégazone de Moselle Est  
130 rue des fougères  
57450 HENRIVILLE

N° de téléphone 03 87 82 85 45

e-mail [contact@pickling-systems.com](mailto:contact@pickling-systems.com)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 2; H310

Acute Tox. 3; H301

Acute Tox. 3; H331

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1A; H314

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH05



SGH06

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]

Acide fluorhydrique

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation  
H310 Mortel par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## Mentions de danger (UE)

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

## Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## UFI:

S2P7-U0PA-600E-CQD1

## 2.3 Autres dangers

### Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

### Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]</b>		
	7697-37-2 231-714-2 007-030-00-3 01-2119487297-23	Ox. Liq. 2; H272 Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 3; H331 EUH071	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	<b>Acide fluorhydrique</b>		
	7664-39-3 231-634-8 009-003-00-1 01-2119458860-33	Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H300 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 5,00 - < 10,00 % en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Skin Irrit. 2; H315: C >= 1% Skin Corr. 1B; H314: C >= 5% Skin Corr. 1A; H314: C >= 20% Ox. Liq. 3; H272: C >= 65%	-	-

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

2	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,1% Skin Corr. 1B; H314: C >= 1% Eye Dam. 1; H318: C >= 1% Skin Corr. 1A; H314: C >= 7%	-	-
---	---	--	---	---

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1			2,65 mg/l

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

Protéger les secouristes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Conduire chez le médecin.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Appliquer du gel de calcium gluconate et masser la peau jusqu'à disparition de la douleur, rincer plusieurs fois avec de l'eau et remplacer par du gel frais. Continuer la thérapie de gel pendant 15 minutes après disparition de la douleur. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Rincer abondamment avec une solution de gluconate de calcium. Appeler aussitôt un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone ; mousse ; poudre d'extinction ; eau pulvérisée ; brouillard d'eau; Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde d'azote ( NOx ); Acide fluorhydrique (HF)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante.

#### Pour les secouristes

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Éviter de mélanger avec des matières inflammables ou combustibles (par ex. sciure de bois).

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker sur un sol résistant aux acides. Prévoir une cuve de sol sans écoulement. Store in a locked cabinet or with restricted access only for authorised persons.

Matériau non approprié : métal; verre

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]	7697-37-2	231-714-2
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Acide nitrique			
	VLE (courte durée)	2,6	1 ppm
<b>2006/15/EC</b>			
Nitric acid			
	VLE (courte durée)	2,6	1 ppm
2	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Fluorure, d'hydrogène			
	VLE (courte durée)	2,5	3 ppm
	VLE (8h)	1,5	1,8 ppm

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 17.12.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 25.11.2021

Région: FR

<b>2000/39/EC</b>				
Hydrogen fluoride				
VLE (courte durée)	2,5	mg/m <sup>3</sup>	3	ppm
VLE (8h)	1,5	mg/m <sup>3</sup>	1,8	ppm

## Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

### valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]			7697-37-2 231-714-2	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	2,6	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2,6	mg/m <sup>3</sup>
2	Acide fluorhydrique			7664-39-3 231-634-8	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,5	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	2,5	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,5	µg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2,5	µg/m <sup>3</sup>

### valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]			7697-37-2 231-714-2	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,3	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1,3	mg/m <sup>3</sup>
2	Acide fluorhydrique			7664-39-3 231-634-8	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,01	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,01	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,03	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,03	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,2	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1,25	mg/m <sup>3</sup>

### valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	Acide fluorhydrique		7664-39-3 231-634-8	
	Eau	eau douce	0,89	mg/L
	Eau	eau marine	0,089	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,38	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,338	mg/kg poids sec
	sol	-	10,6	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	51	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Masque respiratoire, filtre combiné ABEK-Hg-NO-CO-P3.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.

Matériau approprié

Gants de protection contre les acides PELOX® en PVC  
Gants de protection contre les acides PELOX® en PVC

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat</b>			
liquide			
<b>Couleur</b>			
incolore			
<b>Odeur</b>			
âcre			
<b>pH</b>			
Valeur	0	- 1	
Température de référence		20	°C
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

Densité	
Valeur	env. 1,2 - 1,3 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	

Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Bases; Métaux légers; verre

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée; En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
<b>Nom du produit</b>	
SP-K 3000 Extra	
ETA (Mélange)	76,92 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité orale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
<b>Nom du produit</b>	
SP-K 3000 Extra	
ETA (Mélange)	76,92 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 17.12.2024

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 25.11.2021

Région: FR

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
<b>Nom du produit</b>	
<b>SP-K 3000 Extra</b>	
ETA (Mélange)	4,1117 mg/l
Voie d'exposition / état physique	Vapeur
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]	7697-37-2	231-714-2
ETA		2,65	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	1272/2008/CE, annexe VI		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8
Espèces concerne	lapin		
Méthode	5% solution		
Source	OCDE 404		
Évaluation	ECHA		
	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Donnée non disponible.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Donnée non disponible.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Donnée non disponible.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Donnée non disponible.	

## 11.2 Informations sur les autres dangers

**Autres informations**  
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aiguë)	
Donnée non disponible.	

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

Donnée non disponible.

**Toxicité sur les poissons (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les daphnies (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (aigüe)**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour les algues (chronique)**

Donnée non disponible.

**Toxicité sur bactéries**

Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
SP-K 3000 Extra	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR/RID/ADN** UN2922

**IMDG** UN2922

**ICAO-TI / IATA** UN2922

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADR/RID/ADN</b>	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
Sources de danger	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %] Acide fluorhydrique
<b>IMDG</b>	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
Sources de danger	nitric acid ...% [C ≤ 70 %] Hydrofluoric acid
<b>ICAO-TI / IATA</b>	Corrosive liquid, toxic, n.o.s.
Sources de danger	nitric acid ...% [C ≤ 70 %] Hydrofluoric acid

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR/RID/ADN - Classe</b>	8
Étiquette	8+6.1
Code de classification	CT1
Code de restriction en tunnels	E
N° d'identification de danger	86
<b>IMDG - Classe</b>	8
Subsidiary Risk	6.1
Étiquettes	8+6.1
<b>ICAO-TI / IATA - Classe</b>	8
Subrisk	6.1
Étiquettes	8+6.1

## 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR/RID/ADN</b>	II
<b>IMDG</b>	II
<b>ICAO-TI / IATA</b>	II

## 14.5 Dangers pour l'environnement

EmS	F-A, S-B
-----	----------

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
---	------

le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
----	------------------------------	--------	-------	----

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** Pelox gel décapant SP-K 3000 Extra

**Version actuelle:** 1.0.1, établi le: 17.12.2024

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 25.11.2021

**Région:** FR

1	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8	75
2	acide nitrique ...% [C ≤ 70 %]	7697-37-2	231-714-2	75

<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>				
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :				H2

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 778013